

était déjà en place mais il n'a parlé que du remboursement des 10c. le gallon. Il y aura des plaintes parce que des personnes devront payer leur essence 12 ou 13c. de plus à cause de cette taxe, mais on ne leur remboursera que 10c. selon les modalités prévues dans les formules qu'ils devront remplir. Ainsi, toute cette affaire pue l'iniquité et l'injustice et ressemble tellement peu à une simple et juste modalité d'imposition fondée sur la capacité de payer, qu'il me semble que seul quelqu'un qui désire nuire à la société canadienne a pu imaginer un arrangement pareil.

J'exhorte vivement le gouvernement à retirer ce bill. S'il n'est pas prêt à le faire avant que nous votions pour décider de le retarder de six mois, j'espère que pendant le temps que nous aurons après cela, il restera convaincu que nous exprimons non seulement le désir des Canadiens, mais que nous défendons leurs droits à cet égard.

J'aimerais dire un mot ou deux au sujet de la question de la ristourne et du différend entre mon ami de Peace River et le ministre du Revenu national. Le député de Peace River (M. Baldwin) prétend que les ristournes pourraient être accordées en vertu d'une disposition pertinente de la loi sur l'administration financière tandis que le ministre du Revenu national revient avec un avis juridique à l'appui de son argument selon lequel cette ristourne ne pourra être payée avant que le bill ne soit adopté. Le bill fait deux choses: il prévoit la perception de la taxe et prévoit des ristournes. Le gouvernement dit qu'il ne peut y avoir de ristourne avant que le bill ne soit adopté, mais il perçoit quand même la taxe.

Lorsque nous demandons au ministre du Revenu national de quel droit le gouvernement perçoit la taxe, il nous répond que c'est une vieille tradition. Non seulement c'est se moquer de la loi, mais c'est la rendre absurde. Si la tradition accorde au gouvernement le droit de percevoir une taxe qui n'a pas été adoptée par le Parlement, elle veut sans doute aussi que le gouvernement rembourse quelque chose qu'il n'aurait jamais dû percevoir. Voilà le genre d'argument que nous avons entendu; le gouvernement a le droit de percevoir la taxe car la tradition l'y autorise, mais il n'a pas le droit de rembourser. A mon avis, c'est se moquer du monde. A mon sens, le gouvernement pourrait procéder à ces remboursements maintenant sans attendre que le bill soit adopté, ce qui peut prendre encore beaucoup de temps, avec la même ingénuité que toute celle qu'il lui a fallu pour percevoir cette taxe ou encore en mai 1974, pour supprimer une taxe et la rétablir.

● (1730)

Si le gouvernement a commencé à percevoir la taxe, c'est non seulement par tradition, pour employer un grand mot, mais également parce qu'étant majoritaire il a la certitude que tôt ou tard sa mesure sera adoptée. Mais pourquoi ce raisonnement ne jouerait-il pas dans les deux sens? Si le gouvernement peut percevoir la taxe parce que tôt ou tard sa proposition deviendra loi, pourquoi ne pourrait-il pas, pour la même raison, commencer à rembourser? En fait, le gouvernement essaie par ce moyen de faire chanter l'opposition et de lui faire avaler le bill.

A mon sens, si le gouvernement, suivi en cela par l'ensemble de la Chambre, désire des vacances cet été, nous pourrions faire pour le bill à l'étude ce que nous avons fait en d'autres circonstances semblables, c'est-à-dire convenir d'en remettre l'étude à la reprise de la session; le gouver-

Taxe d'accise—Loi

nement disposerait ainsi du reste de l'été pour étudier toute cette affaire.

Si cela n'est pas possible, si le gouvernement ne peut revenir au bon sens, alors je demande instamment que la motion proposée par le chef de l'opposition (M. Stanfield) soit acceptée et que le bill soit renvoyé à six mois.

Je voudrais revenir brièvement sur un point déjà abordé par certains de mes collègues, mais lorsqu'ils ont essayé d'en parler plus en détail, Votre Honneur a estimé qu'ils violaient le Règlement. Je serai donc moi-même assez bref, mais je veux souligner que cette taxe injuste, sans égard pour les possibilités financières du contribuable, fait partie d'un ensemble de mesures qui, tant sur le plan social que fiscal, conduisent le pays sur une mauvaise pente. Par ensemble de mesures, je veux parler de l'intention du gouvernement de percevoir plus d'argent pour l'assurance-chômage par l'introduction d'un nouveau seuil et l'augmentation de la cotisation des travailleurs pour le bénéfice de ceux qui ne travaillent pas. Je pense également aux dispositions relatives à l'assurance-hospitalisation et à l'assurance-maladie envisagées par le gouvernement.

Toutes ces mesures constituent dans l'ensemble une dérogation au principe voulant que les contribuables soient taxés en fonction de leur capacité contributive. Avec les autres mesures budgétaires qui allègent les charges des sociétés pour alourdir celles du citoyen ordinaire, on voit bien que le gouvernement fait fausse route. Nous sommes donc contre le bill C-66, non pas seulement en raison de ses vices propres, mais aussi parce qu'il s'inscrit dans un train de mesures fiscales qui vraiment m'étonne de la part d'un gouvernement qui se dit libéral. Il est vrai que, depuis belle lurette, ce mot a perdu toute signification réelle, et ne sert plus à désigner, dans son cas, que l'attachement à un parti.

Quand tous les partis d'opposition se sont élevés contre ce bill, le côté gouvernemental nous a demandé par quel moyen nous allions produire les recettes nécessaires pour maintenir le prix unique des produits pétroliers. Nous avons rétorqué que nous n'avions pas changé d'idée en matière de fiscalité, c'est-à-dire que nous voulons un impôt sur le revenu établi en fonction de la capacité contributive, et des taxes et surtaxes frappant les gros revenus des sociétés, comme le demande l'équité.

Dans les semaines qui ont précédé la présentation du budget, deux députés au moins ont interrogé le ministre des Finances. Il y a d'abord eu le député du Lac-Saint-Jean (M. Lessard), qui siège du côté gouvernemental, et moi ensuite. Les questions ont peut-être été posées le même jour, mais en tout cas à très peu d'intervalle l'une de l'autre. Tous les deux, nous avons demandé au ministre si, dans son budget, il ne songerait pas à imposer des taxes spéciales sur les hausses de bénéfices dépassant 12 p. 100. C'est là un chiffre dont le ministre avait souvent parlé. Il nous a répondu, au député du Lac-Saint-Jean et à moi-même, qu'il retenait la suggestion. J'ai eu la nette impression qu'il allait peut-être en tenir compte, qu'il allait peut-être essayer de remplir ces besoins de recettes en taxant les fortes hausses et les revenus élevés, tant des particuliers que des sociétés. Mais non, il n'en est pas question au budget. Tout ce que le budget comporte de nouveau au chapitre de l'impôt sur le revenu, c'est l'augmentation de \$250 par année prévue pour les gens très riches, c'est-à-dire ceux qui gagnent \$26,000, \$28,000 ou plus.